

RETRAIT DES TITRES ET CERTIFICATION IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Le retrait des titres s'effectue le matin sans rendez-vous. Pour l'après midi, vous devez prendre rendez-vous en ligne sur le site :

<https://app.synbird.com/74410-saint-jorioz-mairie-de-saint-jorioz>

Vous pouvez désormais créer votre identité numérique "France Identité" à la remise de votre carte d'identité. Elle sera directement certifiée en mairie sans démarche supplémentaire ni second déplacement.

Avant le retrait en mairie, vous devez réaliser les formalités suivantes :

- à la réception du sms indiquant l'arrivée de votre carte d'identité :

- 1 - cliquez une première fois sur le lien d'activation pour télécharger l'application "France Identité",
- 2 - fermez l'application et retournez sur le sms,
- 3 - cliquez une seconde fois sur le lien pour activer votre inscription, entrez votre adresse email puis validez-la dans votre messagerie.

- un QR code est alors généré sur l'application "France Identité". Il devra être présenté lors du rendez-vous en Mairie.



Après le retrait en mairie et sous 48 h :

- vous recevrez un email et une notification sur votre application "France Identité",
- vous devrez alors scanner votre cadre d'identité en la posant sous l'appareil photo de votre téléphone et créer votre code personnel.



L'identité numérique vous permet
**d'accéder à des démarches
100 % en ligne en toute sécurité**

(authentification simplifiée pour accéder aux sites du service public, procuration de vote, carte grise numérique, etc.) !



Plus d'infos : france-identite.gouv.fr